



CDC | LCC

Vivre le droit | Poursuivre la justice | Renouveler l'espoir

# Lettres de la Commission du droit du Canada

de Shauna Van Praagh, présidente de la Commission du droit du Canada

## Lettre no 8

4 mars 2024



Table ronde "Écouter et apprendre" à l'université Western.

Mi-février, je me suis rendue à London, en Ontario, pour participer à deux tables rondes distinctes, mais liées, de la Commission du droit, intitulées « Écouter et apprendre ». La ville de London abrite l'Université Western et de sa faculté de droit. Fait important pour la Commission du droit du Canada, la ville est

également le lieu de résidence de Sarah Elgazzar, l'une des commissaires à temps partiel de la Commission du droit du Canada.

La table ronde « Écouter et apprendre » coordonnée et présidée par Sarah, qui s'est tenue à l'Hôtel de ville de London, a marqué la première fois que la Commission du droit du Canada a réuni des représentants d'organisations communautaires et a discuté directement avec eux. Les personnes autour de la table ont partagé le travail qu'elles effectuent concernant les enfants et les jeunes, les défis environnementaux, l'accueil des réfugiés et autres nouveaux arrivants, la réinsertion post-incarcération, les soins aux personnes âgées, la préparation des rapports *Gladue* au nom des personnes autochtones dans le système de justice pénale, et les besoins en matière de logement. Rejoints par des membres de l'administration municipale chargés des initiatives de lutte contre le racisme et du travail de liaison avec les communautés, les participants ont souligné l'importance qu'ils accordent à la promesse, au sentiment et à la culture de la « justice ». En même temps, ils ont identifié des défis importants en matière de justice dans leurs domaines/secteurs et dans la vie des personnes avec lesquelles ils travaillent. Autour de la table, ils ont donné des exemples concrets du type de soutien dont les individus et les communautés ont besoin pour construire et maintenir l'espoir en l'avenir.

Nous avons entendu des témoignages au sujet du renforcement des capacités et d'éducation communautaire efficaces. Nous avons également entendu une grande frustration concernant les ressources limitées et le manque de soutien dans les demandes de financement. Le manque de connaissances juridiques et le financement limité des organismes de bienfaisance ont été cités comme des obstacles majeurs à un travail efficace. Parmi les observations et suggestions



Law Commission  
of Canada

Commission du droit  
du Canada

Canada



concrètes intéressantes et potentiellement fructueuses, citons l'enseignement du droit aux responsables d'organismes (qui pourraient ensuite devenir eux-mêmes des « professeurs de droit »); l'impact sur l'égalité dans la société quand l'on offre de jeux et des espaces verts inspirants pour tous les enfants dans tous les quartiers; et la nécessité d'instaurer et de maintenir la confiance entre la police et les communautés. Un participant a partagé l'expérience déchirante d'avoir demandé à une adolescente récemment arrivée au Canada ce qu'elle aimerait faire quand elle serait grande - et de s'être rendu compte que la jeune nouvelle arrivante n'avait aucun moyen de répondre et aucune capacité d'imaginer un avenir aussi lointain.

À la faculté de droit de l'université Western, notre session « Écouter et apprendre » a été intégrée à une série de conférences sur l'éducation juridique et a donc attiré une cohorte d'universitaires particulièrement intéressés par l'enseignement et l'apprentissage du droit. David Sandomierski, professeur hôte, a lancé la discussion en présentant des extraits d'un article rédigé par un chercheur australien sur les liens entre la réforme du droit et l'enseignement du droit. Lorsque les participants ont répondu à la question de savoir où ils voyaient la réforme du droit dans leur travail de juristes et d'enseignants, quatre types de notions ou de projets de réforme ont semblé émerger, chacun étant lié à des valeurs ou à des objectifs sous-jacents spécifiques : changement critique (justice distributive), codification cohérente (efficacité), changement par le biais de jugements ou de politiques (évolution interne), et harmonisation (intégration, unité). Nous avons discuté du défi de rendre le droit plus compréhensible pour le public canadien, et de la désirabilité et de la faisabilité de l'interaction des citoyens avec le droit et les textes juridiques. Alors que l'éducation juridique canadienne s'engage dans une auto-analyse continue, il existe une opportunité intéressante d'établir des liens explicites avec le projet de réforme du droit à multiples facettes et axé sur la justice. Nous avons terminé en nous rappelant l'observation de Harry Arthurs, chef de file dans le domaine de l'éducation juridique canadienne depuis des décennies, selon laquelle « *law schools are knowledge seeking, critique generating, change making institutions* ».

Trois leçons ou enseignements ressortent des deux tables rondes qui ont rendu cette visite si enrichissante et agréable. Tout d'abord, il y a eu d'importants points de recoupement entre des discussions qui s'annonçaient très différentes. En particulier, le défi de la compréhension du droit a été soulevé par les membres des deux cercles. Les juristes sont conscients que les jugements, les textes de loi, les codes et les écrits universitaires avec lesquels ils travaillent en permanence sont en grande partie inaccessibles aux non-juristes. Cela ne signifie pas qu'ils n'ont pas de valeur réelle, mais cela peut indiquer un espace pour une « traduction » plus efficace dans certains cas. Le fait que des groupes communautaires notent que les personnes qu'ils servent peuvent avoir besoin ou souhaiter une plus grande « alphabétisation juridique » ou une compréhension de base du droit dans ce pays, souligne le travail important réalisé par les organisations d'éducation juridique publique et invite la CDC à soutenir leurs initiatives.

Deuxièmement, il est apparu que la plus grande valeur des tables rondes « Écouter et apprendre » réside peut-être dans l'espace d'échange et de partage offert par la CDC. Les participants sont conscients que la Commission n'a pas de solutions simples aux problèmes qu'ils rencontrent et



avec lesquels ils vivent, mais ils semblent apprécier la possibilité de formuler ces problèmes et d'établir des liens avec le travail et les ambitions de la Commission. Par une belle coïncidence, le juge en chef du Canada et la nouvelle juge de la Cour suprême, l'honorable Mary Moreau, ont tous deux parlé de l'importance de l'éducation et de la sensibilisation lors de la cérémonie d'assermentation de la juge Moreau, qui a eu lieu le 19 février. Leurs paroles ont réaffirmé pour moi la priorité de la Commission du droit, qui est de trouver des moyens de soutenir la compréhension critique et l'engagement novateur.

Troisièmement, au cours de ces deux journées bien remplies à Londres, Sarah Elgazzar et moi-même avons été constamment entourés de « réformateurs du droit », qu'ils soient dirigeants d'organisations communautaires, professeurs de droit, acteurs politiques ou universitaires. Il était à la fois frappant et crucial de se voir rappeler que le travail de réforme du droit, loin d'être le domaine exclusif d'une agence fédérale, est partagé dans tout le pays par un éventail remarquable d'individus, de communautés et d'institutions. Comme nous l'avons répété aux participants, la Commission du droit du Canada n'a pas le pouvoir de légiférer ni la capacité de faire des réparations magiques. Mais elle peut effectuer un travail puissant en facilitant les liens, en fondant une réflexion sérieuse et en envisageant de nouvelles orientations pour le droit - main dans la main avec ses collègues réformateurs du droit à travers le Canada.